

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Vingt-huitième session**Genève, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Études de la performance environnementale****Options pour le déroulement du quatrième cycle d'études de la performance environnementale****Note du Groupe d'experts des études de la performance environnementale***Résumé*

À sa session extraordinaire (Nicosie, 3 et 4 octobre 2022), le Comité des politiques de l'environnement a pris note des préparatifs du quatrième cycle d'études de la performance environnementale prévu dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et a invité le Groupe d'experts des études de la performance environnementale à élaborer des directives additionnelles pour le déroulement du quatrième cycle d'études afin qu'il les examine à sa vingt-huitième session, en novembre 2023.

À sa réunion du 8 mars 2023, le Bureau du Comité a décidé qu'un document présentant différentes options serait établi à l'issue d'un processus de consultation inclusif (notamment une enquête auprès des représentants siégeant au Comité et des échanges de vues avec des pays qui avaient fait l'objet d'études de la performance environnementale), afin que le Comité s'appuie sur son contenu pour prendre des décisions au sujet du quatrième cycle d'études de la performance environnementale (ECE/CEP/2023/3, par. 14).

Le secrétariat, en consultation avec le Groupe d'experts des études de la performance environnementale, a mené une enquête entre mars et avril 2023 afin de recueillir des avis sur le déroulement du quatrième cycle d'études de la performance environnementale et d'éclairer l'examen par le Groupe d'experts des options proposées et des directives additionnelles. Les résultats de l'enquête sont présentés dans un document distinct (document d'information n° 8) et la directive pour le déroulement du quatrième cycle d'études de la performance environnementale figure dans le document [ECE/CEP/2023/6](#).

Le Groupe d'experts a élaboré le présent document, notamment, en tenant compte des résultats de l'enquête et après avoir consulté les représentants intéressés de pays bénéficiaires d'études de la performance environnementale, pour aider le Comité à se prononcer au sujet du déroulement du quatrième cycle.



## I. Introduction

1. Le quatrième cycle d'études de la performance environnementale prévu dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale de la CEE a été approuvé par les ministres et amorcé à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022) (ECE/NICOSIA.CONF/2022/2).

2. Le quatrième cycle est présenté dans un document ([ECE/NICOSIA.CONF/2022/12](#)) élaboré par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale et adopté par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE à sa vingt-sixième session (Genève, 9 et 10 novembre 2020)<sup>1</sup>. En septembre 2022, le Groupe d'experts a entamé des discussions en vue d'augmenter le taux d'application des recommandations issues des études de la performance environnementale, qui s'établit en moyenne à 68 %. Il a notamment proposé de limiter le nombre de chapitres par examen et de recommandations par chapitre, d'organiser des ateliers thématiques, de promouvoir des recommandations pouvant être financées et d'élaborer des feuilles de route guidant la mise en œuvre des recommandations. Le Président du Groupe d'experts a exposé les résultats de ces discussions à la session extraordinaire du Comité (Nicosie, 3 et 4 octobre 2022), lequel a chargé le Groupe d'experts d'élaborer des directives additionnelles pour le déroulement du quatrième cycle afin qu'il les examine à sa session de novembre 2023<sup>2</sup>.

3. Le Groupe d'experts s'est efforcé d'accomplir le mandat que lui avait confié le Comité en organisant plusieurs réunions en ligne de février à juin 2023. À sa réunion du 8 mars 2023, le Bureau du Comité a pris connaissance de l'état d'avancement des directives et a décidé qu'un document récapitulatif des différentes options serait établi dans le cadre d'un processus de consultation inclusif (notamment une enquête auprès des représentants siégeant au Comité et des échanges de vues avec les pays qui avaient fait l'objet d'études de la performance environnementale), afin que le Comité s'appuie sur son contenu pour prendre des décisions quant au déroulement du quatrième cycle<sup>3</sup>.

4. Le présent document a été élaboré par le Groupe d'experts sur la base des résultats de l'enquête susmentionnée (document d'information n° 8) et des consultations menées auprès des représentants intéressés de pays bénéficiaires de ces études à la réunion du Groupe d'experts du 23 mai 2023. Le Groupe d'experts a élaboré le document d'orientation ([ECE/CEP/2023/6](#)) en se fondant sur une approche souple en ce qui concerne les études de la performance environnementale. Il soumet le présent document au Comité afin d'éclairer ses débats au sujet du quatrième cycle d'études.

## II. Options pour le déroulement d'une étude de la performance environnementale

5. Le Groupe d'experts a défini plusieurs formules possibles pour le déroulement d'une étude de la performance environnementale sur la base des résultats de l'enquête réalisée, des consultations menées auprès des représentants de pays bénéficiaires et des échanges de vues entre les membres du Groupe. Il recommande une « approche souple » (option D), qui pourra être améliorée par des éléments novateurs, selon le pays examiné.

### A. Approche obligatoire

6. L'approche obligatoire (voir le tableau 1 ci-dessous) repose sur les résultats de l'enquête, plus précisément les vues de 44 représentants des gouvernements respectifs de 21 pays, dont 12 pays bénéficiaires : l'Allemagne, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Croatie, l'Estonie, la Géorgie, la Grèce, l'Italie, le Kirghizistan, le Maroc, la Mongolie, l'Ouzbékistan, le Portugal, la République de Moldova, la Suède, la Suisse, le Tadjikistan et la Türkiye.

<sup>1</sup> [ECE/CEP/2020/2](#), par. 50 b).

<sup>2</sup> [ECE/CEP/S/2022/6](#), par. 27 et 29 j).

<sup>3</sup> [ECE/CEP/2023/3](#), par. 14.

Tableau 1  
**Approche obligatoire**

<i>Description de l'approche</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
<p>Certains thèmes seraient obligatoires :</p> <p>Les 14 thèmes suivants pourraient être obligatoires : Législation ; Eau ; Changements climatiques ; Air ; Surveillance ; Politiques ; Biodiversité ; Déchets ; Institutions ; Financement ; Économie verte ; Engagements internationaux ; Participation du public ; Sols</p> <p>Certains chapitres seraient obligatoires :</p> <p>Les 13 chapitres suivants pourraient être obligatoires : Surveillance et information environnementales ; Passage à une économie plus verte et financement de la protection de l'environnement ; Cadre législatif, directif et institutionnel ; Gestion des déchets et des produits chimiques ; Gestion de l'eau ; Changements climatiques ; Préservation de la biodiversité et zones protégées ; Protection de l'air ; Respect des accords et engagements souscrits au niveau international ; Conservation des sols ; Mécanismes de réglementation et d'assurance du respect des obligations ; Participation du public ; Éducation au service du développement durable</p> <p>Évaluation, conclusions et recommandations :</p> <p>L'évaluation devrait comprendre de brefs résumés des principales constatations dans le chapitre correspondant, notamment les résultats positifs et les difficultés à surmonter</p> <p>La recommandation devrait être introduite par une brève justification et éventuellement des détails qui pourraient être utiles au pays au moment de l'application</p> <p>Un chapitre peut contenir autant de recommandations qu'il est nécessaire pour que le pays améliore sa performance sur le(s) thème(s) correspondant(s)</p> <p>Suite donnée aux recommandations :</p> <p>Les pays examinés sont encouragés à établir un plan pour l'application des recommandations et à rendre compte des progrès accomplis au Comité des politiques de l'environnement</p> <p>Les pays examinés devraient envisager, trois à cinq ans après la publication de l'étude, de procéder à un examen à mi-parcours de la suite donnée aux recommandations en faisant rapport au Comité des politiques de l'environnement de la CEE</p>	<p>Structure similaire pour toutes les études</p> <p>Facile à mettre en pratique</p> <p>Rigoureuse</p> <p>Méthode éprouvée</p>	<p>Structure normative qui ne permet pas de consulter le pays examiné pour connaître ses priorités et besoins au moment de l'étude</p> <p>Les thèmes et chapitres obligatoires ne correspondront peut-être pas aux priorités de chaque pays examiné</p> <p>L'étude pourrait passer à côté de difficultés majeures</p> <p>Les nouveaux enjeux ne seraient pas pris en compte</p> <p>Approche universelle stricte</p> <p>Les coûts pourraient être élevés en fonction de la disponibilité de compétences spécialisées</p>

## **B. Approche pilotée par les pays**

7. L'approche pilotée par les pays (voir le tableau 2 ci-dessous) repose sur les résultats de l'enquête, plus précisément les vues de 26 représentants des gouvernements respectifs de 12 pays bénéficiaires : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, le Kirghizistan, le Maroc, la Mongolie, l'Ouzbékistan, la République de Moldova et le Tadjikistan.

Tableau 2  
**Approche pilotée par les pays**

<i>Description de l'approche</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
L'étude porte sur des thèmes demandés par le pays examiné	Axée sur les besoins	Pourrait être longue
L'étude porte sur des chapitres demandés par le pays évalué	Sur mesure	Pourrait nécessiter d'importantes ressources financières et humaines
Il ne devrait pas y avoir de limite au nombre de chapitres		
Évaluation, conclusions et recommandations :		
L'évaluation devrait comprendre de brefs résumés des principales constatations dans le chapitre correspondant, notamment les résultats positifs et les difficultés à surmonter		Les coûts pourraient être élevés en fonction de la disponibilité de compétences spécialisées
La recommandation devrait être introduite par une brève justification et éventuellement des détails qui pourraient être utiles au pays au moment de l'application		
Un chapitre peut contenir autant de recommandations qu'il est nécessaire pour que le pays améliore sa performance sur le(s) thème(s) correspondant(s)		Déficits probables au niveau de l'application
Suite donnée aux recommandations :		L'étude pourrait passer à côté de difficultés majeures
Suivant les demandes formulées par le pays évalué, la suite donnée aux recommandations issues de l'étude précédente devrait être évaluée soit dans le corps du texte d'un chapitre, avec un bref tableau récapitulatif, soit dans une grille en annexe à l'étude, conformément à la pratique établie, soit dans une annexe séparée à l'étude		
Les pays examinés devraient envisager, trois à cinq ans après la publication de l'étude, de procéder à un examen à mi-parcours de la suite donnée aux recommandations en faisant rapport au Comité des politiques de l'environnement de la CEE		

### C. Approche simplifiée

8. L'approche simplifiée (voir le tableau 3 ci-dessous) repose sur les vues des membres du Groupe d'experts et vise à simplifier et à consolider l'organisation du quatrième cycle d'études. Elle s'appuie sur les débats tenus à la trente-cinquième session du Groupe d'experts (Tbilissi, 12-16 septembre 2022) et tient compte des ressources humaines et financières limitées dont disposent les pays examinés, le secrétariat de la CEE et le Groupe d'experts.

Tableau 3  
**Approche simplifiée**

<i>Description de l'approche</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Aucun thème obligatoire	Efficace	Lacunes en ce qui concerne les recommandations
Aucun chapitre obligatoire	Facile à gérer	
Nombre de chapitres limité à 12	Souple	Moins de détail
Évaluation, conclusions et recommandations :	Moins coûteuse	Jamais mise à l'essai
L'évaluation devrait comprendre de brefs résumés des principales constatations dans le chapitre correspondant, notamment les résultats positifs et les difficultés à surmonter	Plus rapide	
	Document plus court	

<i>Description de l'approche</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
La recommandation devrait être introduite par une brève justification et éventuellement des détails qui pourraient être utiles au pays au moment de l'application		L'étude pourrait passer à côté de difficultés majeures
Maximum 3 recommandations par chapitre		Les coûts pourraient être élevés en fonction de la disponibilité de compétences spécialisées
Suite donnée aux recommandations :		
La suite donnée aux recommandations de l'étude précédente devrait être évaluée dans une annexe séparée		
Les pays examinés devraient envisager, trois à cinq ans après la publication de l'étude, de procéder à un examen à mi-parcours de la suite donnée aux recommandations en faisant rapport au Comité des politiques de l'environnement de la CEE		

## D. Approche souple

9. L'approche souple (voir le tableau 4 ci-dessous) est fondée sur les vues du Groupe d'experts ; il est recommandé qu'elle serve de base à la directive pour le déroulement du quatrième cycle d'études. Elle s'appuie sur les résultats de l'enquête et l'évaluation (avantages et inconvénients) des trois options précédentes.

10. Les pays soumis à une étude de la performance environnementale sont encouragés à se concentrer sur leurs enjeux politiques et secteurs prioritaires pour les cinq à sept années suivantes. L'approche souple est adaptée aux besoins et aux priorités des pays concernés. Elle devrait tenir compte des ressources limitées du secrétariat de la CEE ainsi que des capacités restreintes dont dispose le Groupe d'experts pour examiner les études avec les compétences spécialisées nécessaires. Elle devrait également tenir compte de la capacité qu'auront les pays de donner suite aux recommandations dans un délai de cinq à dix ans. Cette approche peut être conjuguée aux éléments novateurs mentionnés à la section E ci-dessous (approche fondée sur les interactions, activités novatrices possibles, par exemple) ou venir les compléter.

Tableau 4  
**Approche souple**

<i>Description de l'approche</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Aucun thème obligatoire	Souple	Les coûts pourraient être élevés en fonction de la disponibilité de compétences spécialisées
Les pays sont encouragés à choisir parmi les thèmes prioritaires suivants : Législation ; Eau ; Changements climatiques ; Air ; Surveillance ; Politiques ; Biodiversité ; Déchets ; Institutions ; Financement ; Économie verte ; Engagements internationaux ; Participation du public ; Sols		
Aucun chapitre obligatoire		
Les pays devraient tenir compte des nouveaux enjeux au moment du choix des chapitres		
Les pays sont encouragés à choisir parmi les chapitres prioritaires suivants : Surveillance et information environnementales ; Passage à une économie plus verte et financement de la protection de l'environnement ; Cadre législatif, directif et institutionnel ; Gestion des déchets et des produits chimiques ; Gestion de l'eau ; Changements climatiques ; Préservation de la biodiversité et zones protégées ; Protection de l'air ; Respect des accords et engagements souscrits au niveau international ; Conservation des sols ; Mécanismes de réglementation et		

<i>Description de l'approche</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
----------------------------------	------------------	----------------------

d'assurance du respect des obligations ; Participation du public ; Éducation au service du développement durable ; Santé humaine et environnement

Évaluation, conclusions et recommandations :

L'évaluation devrait comprendre de brefs résumés des principales constatations dans le chapitre correspondant, notamment les résultats positifs et les difficultés à surmonter

La recommandation devrait être introduite par une brève justification et éventuellement des détails qui pourraient être utiles au pays au moment de l'application

Les recommandations seront adaptées aux priorités politiques et aux capacités d'application du pays examiné

Un chapitre peut contenir autant de recommandations qu'il est nécessaire pour que le pays améliore sa performance sur le(s) thème(s) correspondant(s)

Suite donnée aux recommandations :

La suite donnée aux recommandations de l'étude précédente devrait être évaluée dans le corps du texte du chapitre, et un bref tableau récapitulatif devrait figurer en annexe à l'étude, conformément à la pratique actuelle

Les pays examinés sont encouragés à établir un plan pour l'application des recommandations et à rendre compte des progrès accomplis au Comité des politiques de l'environnement

Les pays examinés devraient envisager, trois à cinq ans après la publication de l'étude, de procéder à un examen à mi-parcours de la suite donnée aux recommandations en faisant rapport au Comité des politiques de l'environnement de la CEE

## E. Éléments novateurs

11. Le Groupe d'experts recommande que les pays examinés envisagent des éléments novateurs (voir le tableau 5 ci-dessous) en vue d'améliorer leurs études de la performance environnementale. Dans plusieurs cas, le Groupe d'experts devra accomplir un travail supplémentaire pour examiner la faisabilité desdits éléments dans le cadre d'une étude, les développer et choisir une méthode de mise à l'essai dans les pays intéressés.

Tableau 5  
Éléments novateurs

<i>Description</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Les pays peuvent choisir une méthode d'action plus profondément intégrée qui tiendrait compte des relations (c'est-à-dire les synergies et les arbitrages) entre certains secteurs stratégiques (eau, énergie, agriculture et écosystèmes, par exemple) et qui supposerait la formulation de recommandations intégrées	Plus d'intégration, moins de cloisonnement Fondés sur les enseignements tirés de 25 ans d'expérience en matière d'études de	Valeur ajoutée incertaine Les coûts pourraient être élevés en fonction de la disponibilité de compétences spécialisées
Les pays examinés peuvent envisager de demander l'inclusion d'éventuelles activités novatrices dans les chapitres correspondants aux fins de la réalisation de leurs objectifs prioritaires		

---

<i>Description</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Suite donnée aux recommandations :  Le pays examiné est censé établir un plan pour l'application des recommandations et rendre compte des progrès accomplis au Comité des politiques de l'environnement  Le pays examiné peut sélectionner des recommandations susceptibles d'être financées afin de cofinancer leur application grâce à des activités fondées sur des projets	la performance environnementale  Conduisent à des innovations en matière de politiques	Les méthodes à utiliser pour concevoir une approche plus profondément intégrée et prévoir d'éventuelles activités novatrices sont encore en cours d'élaboration

---